

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Maire**.

Date de convocation : 30 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Christian Feix, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Nicolas Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez.

Procurations : Marie-Hélène Gautrand à Marie-Antoinette Mora.

Absents : Bernabela Aguila, Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnaucourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 202200015**Objet** : FINANCES – Budget 2022 Régie photovoltaïque

M. le Maire rappelle que le Conseil a créé par délibération 202100013 la « Régie Photovoltaïque » dotée uniquement de l'autonomie financière, administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, et chargée de l'exploitation du SPIC de gestion des panneaux photovoltaïques communaux. Et par délibération 202100014 le Conseil a approuvé la création du Budget Annexe « Régie Photovoltaïque » en comptabilité M4 « services publics industriels et commerciaux » pour la gestion financière de la « Régie Photovoltaïque » relative à la production et revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques de la Commune.

M. le Maire rappelle que ce budget annexe est soumis au régime de paiement de la TVA au réel.

M. le Maire présente le budget primitif 2022 « Régie Photovoltaïque » et présente les dépenses et recettes prévisionnelles détaillées dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	3.000,00 €	Dépenses	1.000,00 €
Recettes	3.000,00 €	Recettes	1.000,00 €

Soit un budget pour l'année 2021 équilibré à hauteur de 4.000,00 € en recettes et dépenses.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 11

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022 du budget de la « Régie Photovoltaïque ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,

Maire de Valros



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Valros, le 05/04/2022
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Valros, le 05/04/2022

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2022

Les membres du Conseil Municipal,

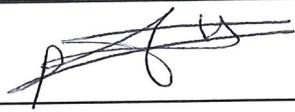
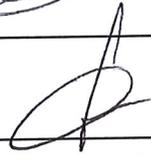
Bernabela AGUILA	/
Anthony AZZOUG	/
Pierre DARDE	/
Sophie DEREGNAUCOURT	/
Fabrice DOUCHEZ	/
Christian FEIX	<i>[Signature]</i>
Patricia FERMIN	/
Marie-Hélène GAUTRAND	<i>procuration à M. A Mora</i> <i>NA Mora</i>
Sandrine HUILLET-BRAX	/
Arlette JACQUOT	<i>[Signature]</i>
Michel LOUP	<i>[Signature]</i>
Patrick MARTINEZ	<i>[Signature]</i>
Marie-Antoinette MORA	<i>NA Mora</i>

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Maryline PRIVAT	
Nicolas PRIVAT	
Jacky RENOUVIER	
Christophe REZZA	
Eric YVANEZ	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Maire

